

Coordination Sportive

MILLET François

Gevrey 2 septembre 2017

Email : milletfrancois@neuf.fr

COUPE DE BOURGOGNE 2017 / 2018

Règlement :

- Durée : 5 ans
- Vainqueur définitif : le club qui aura le plus de victoires au cours des 5 ans
- Equipe : 2 joueurs sur 120 jets chacun
- Déroulement : tirage au sort
victoire au nombre de quilles, en cas d'ex aequo, nombre de quilles au déblayage, puis aux jets nuls.
- Lieu : pistes neutres, sauf matches entre équipes du même club
- Remplacement : joueurs éliminés ou non inscrits et n'excédant pas 10 quilles sur la moyenne du titulaire, inscrite sur fiches de renseignements.
- bonification : aucune
- Engagement : 5 euros par équipe
- Finale : pistes du vainqueur de l'édition précédente

IS/TILLE Mercredi 9 mai 2018

Les engagements avec la composition des équipes sont à faire parvenir pour le :

13 octobre 2017

à l'adresse de la coordination sportive citée ci-dessus

PALMARES						
2015 / 2016	Reveil IS/TILLE	Rabier A	Brunot S	bat	DIJON	1218 : 1171
2016 / 2017	Reveil IS/TILLE	Rabier A	Brunot S	bat	GEVREY	1244 : 1123
2017 / 2018						
2018 / 2019						
2019 / 2020						